

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**COMMISSION PERMANENTE**

Séance du lundi 8 février 2021

DÉLIBÉRATION N° CP-2021/02/08-1/03**Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20210208-lmc100000021683-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 09/02/2021

Réception Préfet : 09/02/2021

Publication RAAD : 09/02/2021

OBJET : CID 1ère génération de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie - Prorogation du délai de présentation d'une demande de versement du 1er acompte d'une subvention.

Lors de sa séance du 7 octobre 2016, l'Assemblée départementale a adopté le Contrat Intercommunal de Développement de la Communauté de Communes du Pays de Coulommiers, devenue Communauté d'Agglomération de Coulommiers Pays de Brie. A ce titre, la Communauté d'Agglomération sollicite un délai supplémentaire pour le versement du 1er acompte de la subvention relative à la construction d'un gymnase et de salles sportives à Coulommiers.

LA COMMISSION PERMANENTE,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil départemental n° 0/04 en date du 13 juillet 2018 portant délégation de compétences à la Commission permanente, dans son alinéa n° 4,

VU la délibération du Conseil général n° 7/02 du 29 juin 2012 relative à l'adoption du Règlement Budgétaire et Financier modifié par délibération du Conseil général n° 7/01 du 26 avril 2013,

VU la délibération du Conseil départemental n° 1/03 du 7 octobre 2016 portant adoption du Contrat Intercommunal de Développement de la Communauté de communes du Pays de Coulommiers, devenue Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie,

VU la délibération du Conseil départemental n° 1/02 du 19 mai 2017 portant approbation du règlement du Contrat Intercommunal de Développement consolidé,

VU la délibération du Conseil départemental n° 1/08 du 27 septembre 2018 portant adoption de l'avenant n°1 de modification du programme d'actions du Contrat Intercommunal de Développement de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie,

VU la délibération de la Commission permanente n° 1/03 du 5 avril 2019, portant adoption de la convention de réalisation relative à la construction d'un gymnase et de salles sportives à Coulommiers inscrite au programme d'actions du Contrat Intercommunal de Développement de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

d'accorder à la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie, un délai supplémentaire d'un an, soit jusqu'au 5 avril 2022, pour solliciter le versement du 1^{er} acompte de la subvention de 800 000 € accordée pour la construction d'un gymnase et de salles sportives à Coulommiers.

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (44) :

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI

M. Arnaud de BELENET

Mme Cathy BISSONNIER

M. Ludovic BOUTILLIER qui a donné pouvoir à M. Jean-Louis THIERIOT

Mme Martine BULLOT

M. Jean-Marc CHANUSSOT

M. Bernard COZIC

Mme Monique DELESSARD

M. Smaïl DJEBARA

Mme Martine DUVERNOIS

M. Vincent ÉBLÉ

Mme Anne-Laure FONTBONNE

Mme Isoline GARREAU MILLOT qui a donné pouvoir à M. Bernard COZIC

Mme Julie GOBERT

M. Jérôme GUYARD

M. Yves JAUNAUX

M. Denis JULLEMIER

Mme Sarah LACROIX

M. Olivier LAVENKA

M. Jean LAVIOLETTE

Mme Nolwenn LE BOUTER

Mme Daisy LUCZAK qui a donné pouvoir à M. Olivier LAVENKA

Mme Marianne MARGATÉ

M. Olivier MORIN

Mme Céline NETTHAVONGS

M. Jean-François ONETO

Mme Véronique PASQUIER

M. Ugo PEZZETTA

Mme Laurence PICARD qui a donné pouvoir à M. Yves JAUNAUX

Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON

M. Brice RABASTE

Mme Isabelle RECIO

Mme Béatrice RUCHETON

M. Patrick SEPTIERS

Mme Geneviève SERT qui a donné pouvoir à M. Patrick SEPTIERS

Mme Sandrine SOSINSKI

M. Jean-Louis THIERIOT

Mme Virginie THOBOR

M. Jérôme TISSERAND

M. Xavier VANDERBISE

Mme Véronique VEAU

M. Franck VERNIN

M. Sinclair VOURIOT qui a donné pouvoir à M. Yves JAUNAUX

Mme Andrée ZAÏDI

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :

Ont été ABSENTS (2) :

M. Pierre BACQUÉ
M. Bernard CORNEILLE



Patrick SEPTIERS
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne